



2023-122

**REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT ET DE LA
CIRCULATION
COURS DES QUAIS
OVALE BAIE DE QUIBERON
JUIN 2023**

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la manifestation « L'OVALE BAIE DE QUIBERON » dans le port de La Trinité-sur-Mer DU 15 AU 19 JUIN 2023

Considérant qu'au regard de l'importance de l'afflux de public attendu pour cette manifestation les 17 et 18 juin, il est de l'intérêt général de règlementer le stationnement des rues du Mané Rohr et Inouarh Braz, ainsi que la circulation cours des Quais,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le samedi 17 juin, la circulation cours des Quais sera interdite du carrefour du Voulien jusqu'à l'intersection de la rue du Vieux Puit, dans les deux sens, de 13h00 à 1h00 du matin, et le dimanche 18 juin de 13h à 21h. Dans le cadre de cette fermeture :

- La rue du Men Dû sera fermée à la circulation dans le sens descendant, sauf pour l'accès riverains, depuis le giratoire de Kerouf jusqu'au Cours des Quais.
- La rue du Mané Rohr, sera mise en sens unique de circulation dans le sens Kerouf vers la rue de Carnac.

ARTICLE DEUXIEME

Les déviations de la circulation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux. En venant de Carnac Plage, une pré-déviations sera mise en place à l'intersection de la route de Kerdual en direction de la route de Carnac. Une déviation sera mise en place au giratoire de Kerouf en direction de la rue Mané Rohr.

En venant du pont de Kerisper, une pré-déviations sera mise en place au giratoire Alain Barrière en direction de la rue de Carnac. Ainsi qu'à l'intersection du Cours des Quais avec la rue du Voulien en direction de la place du Voulien.

ARTICLE TROISIEME

A compter du mercredi 14 juin, 6h00 et jusqu'au lundi 19 juin inclus, le parking PC1 est réservé au stationnement des organisateurs de l'Ovale de Rugby. Ceux-ci apposeront un macaron Ovale de Rugby. Le samedi 17 juin entre 13h00 et 1h00 du matin et le dimanche 18 juin entre 13h00 et 21h00, il est interdit de stationner :

- Sur les places de stationnement et de livraison du Cours des Quais entre l'intersection de la rue du Voulien et l'intersection de la rue du Vieux Puit.
- Sur le parking de la Criée

ARTICLE QUATRIEME

La signalisation et le barriérage correspondant sera mise en place par les Services Technique

ARTICLE CINQUIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

Monsieur le Commandant de la brigade de la gendarmerie de CARNAC,
La Police Municipale,
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de CARNAC,
Les Services Techniques,
Conseil Régional - Direction des Transports,

Sociétés de transport en commun,
Les exploitants de circuits touristiques

Fait à LA TRINITE SUR MER le 08 juin 2023

Le Maire, 
Yves NORMAND

Affiché le **09 JUIN 2023**

